
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} janvier – 31 mars 2008)

165

ALGÉRIE

28 janvier 2008. **Mandat présidentiel.** L'Organisation nationale des Moudjahidine regroupant les anciens combattants de la guerre d'indépendance appelle à la révision de la Constitution pour permettre au président Bouteflika de briguer un troisième mandat en 2009. Pourtant, un groupe de citoyens, dans un appel publié le 31 janvier dans le journal arabophone *El-Khabar Hebdo*, dénonce le projet le considérant comme une violation de la Constitution.

ALLEMAGNE

27 janvier 2008. **Landtag.** Des élections aux parlements régionaux ont lieu dans un contexte difficile pour le gouvernement.

En Hesse, le ministre-président de Hesse, Roland Koch, mène une campagne xénophobe sur la délinquance des

jeunes d'origine immigrée. Cela conduit à une démobilisation de l'électorat jeune démocrate-chrétien...

La CDU obtient 36,8 % (-12) avec 42 (-14) élus sur 110, le SPD conduit par Andrea Ypsilanti, 50 ans, étant au coude à coude avec 36,7 % (+7,6) et 42 (+9) élus également. Ils devancent le FDP (9,4 % [+1,5] et 11 [+2] élus), les Verts (7,5 % et 9 élus, et La Gauche (5,1 % et 6 élus). La participation a été de 64,3 %. La CDU enregistre un fort recul puisqu'elle perd 10 points et en même temps la majorité absolue des sièges. C'est son plus mauvais résultat depuis 1966. Même si les sociaux-démocrates ne pourront gouverner seuls, ils apparaissent comme les grands vainqueurs.

En revanche, la situation est plus satisfaisante pour la chancelière en Basse-Saxe. La CDU conserve grâce au très populaire ministre-président à la figure moderniste, Christian Wulff, la majorité absolue. C'est d'autant plus important que la Basse-Saxe avait été le

* Université de Poitiers – UMR 6224 CECOJI.

fief de l'ancien chancelier Schröder qu'il avait dirigé avant de devenir chancelier.

La CDU est en tête avec 42,5 % (-5,8) et 68 (-23) élus devançant largement le SPD avec 30,3 % (-3,1) et 48 (-15) élus, le FDP avec 8,2 % (+0,1) et 13 (-2) élus, les Verts avec 8 % (+0,4) et 12 (-2) élus et la gauche avec 7,1 % et 11 élus. Le nombre des députés a été réduit.

La participation a été de 57 % seulement.

Dans l'ensemble, c'est la gauche radicale, Die Linke (La Gauche) qui est la grande bénéficiaire.

166

Arrivé à égalité en Hesse avec la CDU, le SPD doit avoir le soutien des Verts et de Die Linke pour gouverner. Il envisage une coalition avec Die Linke. Cela suscite un très vif débat en Allemagne risquant de modifier les lignes politiques. Au sein du SPD des oppositions s'élevèrent menées par la députée Dagmar Metzger.

24 février 2008. **Hambourg.** Aux élections dans la ville-*Land* de Hambourg, la CDU, avec à sa tête la maire sortant Ole von Beust, obtient 42,6 % des voix avec 56 des 121 sièges contre 34,1 % et 44 élus au SPD, dirigé par Michael Naumann, 66 ans, rédacteur en chef du prestigieux *Die Zeit*, 9,6 % et 13 élus aux Verts, 6,4 % et 8 élus à La Gauche. Avec 4,8 % des voix, le FDP n'a aucun élu.

Les chrétiens-démocrates perdent ainsi la majorité absolue.

Si en Hesse, la SPD envisage une alliance avec Die Linke, à Hambourg, la CDU n'exclut pas un accord avec les Verts... Cependant le SPD exclut une coalition avec la gauche radicale à l'échelon fédéral. Les repères politiques deviennent difficiles en Allemagne.

La participation a été de 63,4 %.

27 février 2008. **Perquisitions en ligne.**

La Cour de Karlsruhe admet les perquisitions en ligne mais sous conditions. La police judiciaire pourra contrôler des ordinateurs seulement en cas de « menace concrète » contre des vies humaines ou contre l'État, ce qui vise le terrorisme. Il faudra au préalable l'accord d'un juge. La Cour a annulé la législation du *Land* de Rhénanie du Nord-Westphalie en vigueur depuis janvier 2007 car trop peu limitative. La Cour définit « le droit fondamental à la protection de la confidentialité et de l'intégrité des systèmes informatiques ». Les données concernant la vie privée des suspects ne pourront être exploitées.

13 mars 2008. **Inceste.** Dans une affaire concernant un frère et une sœur ayant eu 4 enfants, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe rend un arrêt confirmant la validité du paragraphe 173 du code pénal punissant d'amende et de prison jusqu'à deux ans, l'inceste entre frère et sœur. Elle motive sa décision par la possibilité de naissance d'enfants handicapés en cas de trop forte consanguinité. La dépenalisation de l'inceste en France a eu lieu en 1810. En revanche il reste sanctionné au Royaume-Uni, en Pologne, en Suisse, au Danemark et dans de nombreux États des États-Unis. Il ne l'est pas en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie, au Portugal ou au Luxembourg.

14 mars 2008. **Foulard.** Une institutrice de Stuttgart convertie à l'islam se voit interdire le port du foulard dans son établissement scolaire par la Cour administrative allemande alors qu'un tribunal de Stuttgart l'avait autorisé.

9 novembre 2007 et 19 mars 2008. **Données téléphoniques.** Un projet de loi sur la sauvegarde de données téléphoniques et des communications par Internet est adopté le 9 novembre 2007 par le Bundestag, en application d'une directive européenne qui prévoit à partir de 2008 l'enregistrement des données de communication pendant au moins six mois pour faciliter la recherche des criminels et terroristes. Ce texte suscite de grandes craintes pour les droits fondamentaux. Près de 30 000 personnes saisissent la Cour constitutionnelle fédérale. Le 31 décembre, un recours est déposé par un avocat de Berlin sur l'initiative du Cercle de travail sur la sauvegarde des données. Le Parti libéral (FDP) veut également saisir la Cour. La loi doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier.

La Cour de Karlsruhe, dans un arrêt rendu le 19 mars 2008, restreint les conditions d'application en limitant la consultation de ces données par les autorités à des cas d'infractions graves telles que l'homicide, l'abus sexuel, la fraude fiscale ou la corruption.

BELGIQUE

10 juin 2007 au 22 mars 2008. **Gouvernement.** Les élections législatives du 10 juin 2007 ont vu la victoire des chrétiens-démocrates flamands, des libéraux wallons et des écologistes. Le 23 août les négociations entre francophones et flamands pour la formation d'un gouvernement dirigé par le chrétien-démocrate Yves Leterme échouent.

Un premier accord intervient entre les quatre partis de l'Orange bleue sur l'immigration le 10 octobre. Un deuxième accord intervient sur la politique internationale, sujet moins tendu le 11 octobre. Mais un grave incident survient à la Com-

mission de l'Intérieur de la Chambre sur la question de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde risque de faire échouer ces difficiles négociations. Des incidents surviennent également dans les conseils municipaux «à facilités linguistiques» de la périphérie de Bruxelles.

La pression monte chez les Flamands. Le 7 novembre, les députés flamands de la Commission de l'Intérieur de la Chambre des Représentants adoptent une proposition de loi prévoyant la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde, seule circonscription «électorale et judiciaire bilingue». Si la loi était adoptée par le Parlement, elle priverait les francophones établis en périphérie de Bruxelles, mais en territoire flamand, du droit de voter pour des candidats francophones aux élections législatives. C'est un échec pour Yves Leterme qui n'a pu empêcher les députés de son parti de voter.

Le 9 novembre, le Parlement de la communauté francophone vote une motion «de conflit d'intérêts» qui bloque la procédure pendant au moins 120 jours.

Le record de durée pour la formation d'un gouvernement est battu le 6 novembre. Il avait fallu 148 jours en 1987 pour que Wilfried Martens puisse former un gouvernement.

Le 8 novembre, le roi Albert II confirme la mission de Yves Leterme, lui demandant de mettre au point un programme socio-économique. Le président du Mouvement réformateur et principal négociateur francophone pour la formation du gouvernement demande aux Flamands un «signal clair».

La crise s'accroît avec le refus le 14 novembre du ministre flamand de l'Intérieur Marino Keulen de nommer trois bourgmestres francophones des

communes de Wezembeek, Kraainem et Wezembeek-Oppem, situées à la périphérie de Bruxelles en territoire flamand mais à population francophone. On leur reproche d'avoir envoyé des convocations en français à leurs électeurs francophones alors qu'une circulaire impose d'envoyer ce type de courrier en flamand, et seulement si l'électeur en fait la demande, en français...

Le 18 décembre a lieu une marche, en majorité francophone, pour l'Unité à Bruxelles réunissant 35 000 personnes et des slogans en... anglais!

168 Un encouragement apparaît avec le rejet à une forte majorité par le Parlement d'une résolution « relative au démembrement de l'État belge en vue d'accorder l'indépendance au peuple flamand et au peuple wallon souverains ».

En raison de son apport indispensable à la constitution d'une majorité, la Nouvelle Alliance flamande (NVA) de Bart De Wever, parti nationaliste sans être populiste avec 5 députés seulement, réussit à bloquer la mise en place de la coalition.

Le 1^{er} décembre, Yves Leterme, après 174 jours de discussions, démissionne de sa fonction de « formateur », n'ayant pas réussi à former une coalition de centre droit, qualifiée d'Orange bleue. Les quatre partis – libéraux et chrétiens-démocrates, flamands et wallons – ne sont pas parvenus à s'entendre sur la réforme de l'État fédéral revendiquée par le parti séparatiste Nouvelle Alliance flamande...

Nouveau dérapage d'Yves Leterme, il accuse les francophones de préparer le génocide de la majorité flamande! Il compare la télévision belge francophone à la radio rwandaise Radio Mille Collines...

Le 13 décembre, une commission du Parlement régional flamand met sous tutelle flamande des écoles francophones en banlieue bruxelloise. Elles bénéficiaient d'exemptions à la règle de l'« unilinguisme » néerlandophone.

La commune flamande de Zaventem où se trouve l'aéroport de Bruxelles décide de ne plus vendre de terrains aux personnes ne parlant pas le néerlandais, décision confirmée le 18 décembre. On peut se demander comment une telle mesure est compatible avec les règles communautaires et la CEDH.

Daniel Ducarme, ancien ministre Mouvement réformateur, député de la région de Bruxelles-Capitale propose la création d'une Belgique française réunissant les régions de Bruxelles et de Wallonie, qui serait « associée » à la France. Il n'est pas certain qu'une telle proposition ait un grand succès. Le président Sarkozy soutient l'unité belge.

Le roi exclut l'idée d'un gouvernement d'urgence. Le Premier ministre sortant, Guy Verhofstadt, 54 ans, au pouvoir depuis le 12 juillet 1999, et gérant les affaires courantes depuis le 10 juin dernier, assure, le 10 décembre, après 192 jours de crise, la direction d'un gouvernement intérimaire minoritaire libéral-socialiste en attendant une solution.

Le gouvernement prête serment le 21 décembre.

La coalition comprend une « majorité asymétrique » avec 5 partis – 2 flamands (chrétiens-démocrates du CD&V, parti d'Yves Leterme, et libéraux de l'Open-VLD de Guy Verhofstadt) et 3 francophones (libéraux du MR, socialistes et chrétiens-démocrates centristes du CDH). La majorité atteint 101 députés sur 150, ce qui constitue la majorité des deux tiers nécessaire pour

toute réforme institutionnelle. C'est une équipe comptant un Premier ministre flamand et 14 ministres issus à parité des deux plus grandes communautés, qui est officiellement « intérimaire » et devrait durer jusqu'au 23 mars (Pâques), date à laquelle Yves Leterme devrait à son tour diriger un gouvernement définitif. Il occupe le poste de vice-Premier ministre.

Le gouvernement dit « de transition », est « chargé des affaires urgentes et entamera les négociations qui doivent conduire à la réforme des institutions ».

Le Premier ministre obtient la confiance des chambres le 23 décembre par 97 voix contre 46.

Guy Verhofstadt propose de renforcer l'autonomie des régions tout en maintenant un État fédéral fort.

Le 15 janvier, a lieu la première réunion du groupe chargé de négocier la réforme du fédéralisme.

La crise rebondit le 11 février lorsque le quotidien flamand *De Standaard* fait état des exigences du roi sur l'avenir institutionnel de la Belgique et sa demande d'une rupture entre CD&V et la Nouvelle Alliance flamande. Il aurait aussi exprimé sa réticence à l'égard du PS francophone et sa préférence à l'égard d'une coalition Orange bleue. Ce qui choque est que ces confidences aient été connues. Formulées à Yves Leterme, elles ne peuvent avoir été divulguées que par lui. Or en Belgique toute conversation avec le roi est supposée confidentielle. L'attitude d'Yves Leterme met le roi en difficulté.

Une nouvelle incertitude survient avec l'hospitalisation le 14 février d'Yves Leterme. Il doit rester sous observation plusieurs jours.

Un « comité des sages » représentant les principaux partis parvient à un

accord dans la nuit du 24 au 25 février sur une réforme limitée de l'État concernant des transferts de compétences de l'État fédéral vers les régions. Le comité des sages décide le transfert vers les régions (Flandre, Wallonie, Bruxelles-Capitale) de compétences relevant actuellement de l'État central comme la législation sur les loyers, les implantations commerciales, l'accueil de l'enfance ou certains aspects du code de la santé. En contrepartie, les francophones ont obtenu un refinancement de la région bruxelloise à hauteur de 65 millions d'euros, notamment pour améliorer les transports en commun.

Yves Leterme réussit le 18 mars, après une nuit de négociation, à conclure l'« accord de la Saint-Cyrille » avec les libéraux et chrétiens-démocrates flamands et francophones et le Parti socialiste francophone. La crise aura duré 283 jours.

Le gouvernement est semblable à l'équipe intérimaire. Les francophones sont majoritaires mais les néerlandophones ont le poste de Premier ministre. Le 20 mars, Yves Leterme est nommé Premier ministre. Il obtient la confiance de la Chambre des Représentants le 22 mars par 97 voix contre 48.

Conséquence de l'entrée de Marie Arena, 42 ans, socialiste, dans le gouvernement fédéral comme ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes Villes, Rudy Demotte, 45 ans, également socialiste, ministre-président de Wallonie, lui succède à la tête de la communauté francophone qu'elle dirigeait depuis le 19 juillet 2004.

Tout est sujet à polémique. Ainsi l'élection de Miss Belgique suscite une controverse. C'est une Wallonne qui a été élue. Elle parle français bien sûr,

anglais et tchèque mais, ce qui est malheureusement plus que fréquent, n'est pas *tweetalig*, ne parlant pas néerlandais. On peut espérer que Miss Belgique aura entendu le message du roi Albert II la veille de Noël qui a invité à la « réconciliation » entre ses sujets et insisté sur la nécessité pour les Flamands comme pour les Wallons d'apprendre la langue de l'autre.

23 janvier 2008. **Droits fondamentaux.** Saisie par l'ordre des barreaux belges et le Conseil des barreaux de l'Union européenne, la Cour constitutionnelle belge rend un arrêt important en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Une loi obligeait depuis 2004 les avocats à informer les autorités de faits ou de soupçons de blanchiment d'argent.

Les avocats invoquaient leur indépendance, leur secret professionnel et leur devoir de loyauté à l'égard de leurs clients.

La Cour a donné en grande partie raison aux avocats estimant que « les avocats ne peuvent être confondus avec les autorités chargées de la recherche des infractions ». La règle du secret professionnel ne peut céder que « pour un motif impérieux » et la levée doit être strictement proportionnée. Le secret est « un principe général qui participe du respect des droits fondamentaux ».

BIRMANIE (MYANMAR)

3 janvier 2008. **Liberté de l'information.** La junte augmente très fortement la taxe annuelle sur les paraboles de télévision par satellite afin de limiter l'accès aux chaînes d'information étrangères. La taxe passe de 6 000 kyats (3,50 euros) à un million de kyats (670 euros), ce qui

représente trois fois le salaire annuel d'un enseignant...

CHINE

1^{er} janvier 2008. **Code du travail.** Un code du travail modernisé entre en vigueur. Les employeurs devront fournir un contrat de travail écrit. Le nouveau code prévoit un CDI pour les salariés qui ont plus de dix ans d'ancienneté et pour ceux qui ont cumulé plus de deux CDD. Le code impose une compensation, en cas de licenciement, d'un mois par année de travail. La nouvelle loi prévoit la possibilité de négociations collectives, ce qui est très nouveau.

3 janvier 2008. **Droits de l'homme.** La répression contre les dissidents chinois s'intensifie à la veille des Jeux olympiques. Les autorités veulent empêcher que les opposants n'utilisent l'événement pour faire connaître au monde entier la situation désastreuse des droits de l'homme dans le pays. Ceci est contraire aux engagements pris par Beijing afin d'obtenir l'organisation des Jeux.

La Chine défend sa décision d'arrêter Hu Jia, 34 ans, une semaine plus tôt. Ce dissident s'est fait connaître en prêtant assistance aux paysans du centre de la Chine infectés par le virus du sida. Les pressions s'exercent sur son avocat.

La Chine annonce de nouvelles règles pour la diffusion de vidéos sur les sites Internet. Seules les sociétés d'État ont le droit d'opérer sur des sites Internet diffusant des vidéos. Un système de censure est instauré comme pour le cinéma et la télévision.

Le 4 décembre, la censure ordonne le retrait du film de Li Yu, *Lost in Beijing*, l'accusant de pornographie.

Le 7 janvier, à Tianmen, dans le centre

de la Chine, Wei Wenhua, directeur d'une entreprise de bâtiment, s'est trouvé témoin d'une bagarre entre villageois et policiers, les villageois essayant de s'opposer au déversement d'ordures devant leur maison. Wei Wenhua a sorti son portable pour filmer les villageois violemment frappés. Les policiers lui ont ordonné d'effacer les images. Il a refusé, a été roué de coups et est décédé.

Le journaliste hongkongais Ching Cheong, ancien correspondant à Hongkong du quotidien singapourien *The Straits Times*, condamné en 2005 à cinq ans de prison pour espionnage et qui avait toujours clamé son innocence, est libéré le 4 février.

À 6 mois des Jeux olympiques, Amnesty International publie un ouvrage sur la situation soulignant « le fossé entre des engagements sans cesse répétés et un bilan bien sombre ».

Yang Chulin, militant qui avait fait diffuser en juillet une lettre ouverte « Nous voulons les droits de l'homme, pas les Jeux olympiques » qui avait circulé sur Internet avant d'être censurée et après avoir été signée par plus de 10 000 paysans du Heilongjiang dont les terres ont été confisquées par des fonctionnaires locaux, est jugé le 19 février.

Le 6 mars, des policiers en civil enlèvent l'avocat Teng Biao, 34 ans, qui avait publié une lettre ouverte en septembre 2007, « La réalité de la situation dans la Chine préolympique ». En décembre 2007, il avait reçu le « Prix des droits de l'homme de la République française ». Ces mesures d'intimidation se multiplient.

Janvier-mars 2008. **Tibet.** Le 10 mars, les autorités répriment une manifestation de moines à Lhassa lors du 49^e anniversaire du départ du dalaï-lama.

Le lendemain, des moines qui manifestaient pour demander la libération des moines arrêtés sont dispersés à l'aide de gaz lacrymogène.

Le 13 mars, l'Inde interrompt une marche de Tibétains vers la Chine.

Le 14 mars des émeutes ont lieu à Lhassa et font officiellement 10 morts. Le lendemain, le Tibet est interdit aux touristes et aux journalistes. Le dalaï-lama dénonce un « régime de la terreur » et un « génocide culturel ». Il refuse cependant d'appeler au boycott des Jeux olympiques.

Les autorités chinoises, devant le retentissement des événements, mettent en garde les pays étrangers contre un contact officiel avec le dalaï-lama.

Janvier 2008. **Parti communiste.** L'agence de presse Chine nouvelle rapporte que 500 membres du PC ont été exclus, 395 renvoyés de leur poste et 7 parlementaires déchus pour avoir contrevenu à la politique de l'enfant unique. Dans le Hubeï, près de 1 700 responsables ont dérogé à cette politique qui limite le nombre d'enfants à un par famille (deux dans les zones rurales si le premier est une fille).

5 mars 2008. **Gouvernement.** La session de l'Assemblée nationale populaire s'ouvre. Trois « travailleurs migrants » siègent pour la première fois.

Le président Hu Jintao, secrétaire général du Parti depuis le 15 novembre 2002, est réélu pour cinq ans à la tête de l'État le 15 mars. Yi Jinping, 54 ans, est désigné vice-président.

La formation du gouvernement, dirigé par Wen Jiabao depuis le 16 mars 2003 et renouvelé dans ces fonctions le 16 mars 2008, est marquée par un changement. L'Agence de l'environnement sera élevée au rang de ministère. La Chine qui est

en passe de devenir le premier pollueur mondial devant les États-Unis selon l'Agence internationale de l'énergie serait-elle préoccupée par les questions environnementales ?

11 février 2008. **Jeux olympiques.** Xi Jinping, 54 ans, possible numéro un du régime en 2012 est désigné pour s'occuper des derniers préparatifs des Jeux olympiques, notamment de la sécurité et du contrôle de la pollution. Ancien numéro un du Parti à Shanghai, il a été promu en octobre 2007 au comité permanent du bureau politique. Il a le profil d'un dirigeant intègre.

Le *Mail on Sunday* révèle le 10 février que les athlètes britanniques devront signer un contrat où ils s'engageront à ne pas s'exprimer sur des sujets politiquement sensibles. En revanche les athlètes norvégiens sont « encouragés » à montrer leur engagement. Finalement le Comité olympique britannique doit faire machine arrière. Cependant, le prince Charles a décliné l'invitation de Beijing en raison de ses liens avec le dalaï-lama.

Du fait de l'attitude de la Chine au Soudan, Steven Spielberg renonce à sa participation aux cérémonies d'ouverture et de clôture des JO.

Les autorités chinoises s'appuient sur la règle 51 de la Charte olympique qui pose que « aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique ».

Un avion de la compagnie China Southern ayant décollé du Xinjiang est obligé d'atterrir d'urgence à Lanzhou. Des séparatistes musulmans étaient en train de préparer un attentat contre les sites olympiques. Déjà 2 membres d'un « gang terroriste » auraient été abattus

et 15 autres arrêtés au Xinjiang fin janvier.

La cérémonie de la flamme est perturbée pendant le discours du représentant chinois à Olympie par des membres de Reporters sans frontières, même si elle a pu avoir lieu.

Le président autrichien Klaus décide le 26 mars de ne pas assister à la cérémonie d'ouverture des Jeux. Il est suivi le lendemain par le Premier ministre polonais.

Mais lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères en Slovaquie le 29 mars, le boycottage est exclu ; les ministres souhaitent « un dialogue constructif » entre les autorités chinoises et le dalaï-lama, et la fin des violences.

Le 31 mars la Chine lance le relais de la flamme olympique qui risque d'être perturbé tout au long de son parcours.

CHYPRE

17 et 24 février 2008. **Élection présidentielle.** 515 000 Chypriotes étaient appelés aux urnes pour élire leur président de la République pour un mandat de cinq ans. Dans ce pays, le chef de l'État exerce également la fonction de Premier ministre. Le vote est obligatoire. Pour la première fois, la communauté turque vivant sur la partie sud de l'île est autorisée à voter.

Lors du premier tour de l'élection présidentielle, le candidat de la droite, Ioannis Kasoulidis, Disy, obtient 33,5 % des suffrages devant de très peu Demetris Christofias, 62 ans, communiste réformé AKEL avec 33,3 % et le président sortant Tassos Papadopoulos, 74 ans, en fonction depuis le 28 février 2003, nationaliste hostile à tout compromis avec la communauté turque, 31,8 %. 6 autres candidats recueillent

moins de 1 % des suffrages. La participation a été de 89,6 %.

Au second tour, le candidat communiste l'emporte avec 53,4 % contre le candidat de droite qui recueille 46,6 %. Demetris Christofias entre en fonction le 28 février et forme son cabinet avec Markos Kyprianou aux Affaires étrangères. Celui-ci quitte la Commission européenne où il était en charge de la Santé et de la Protection des consommateurs depuis la Commission Prodi.

Le nouveau président, qui entre en fonction le 28 février 2008, tend la main aux Turcs. Dès le mois de mars il y a une rencontre entre Grecs et Turcs.

21 mars 2008. **Réunification.** Le leader chypriote turc Mehmet Ali Talat et le président de la République de Chypre récemment élu, Demetrios Christofias, se rencontrent. Le nouveau président chypriote se veut ouvert au dialogue. Des négociations seront engagées dans les trois mois.

ESPAGNE

9 mars 2008. **Élections législatives.** Le 20 décembre 2007, le chef du gouvernement José Luis Rodriguez Zapatero annonçait la dissolution du Parlement le 14 janvier 2008. 35,3 millions d'Espagnols étaient ainsi appelés aux urnes pour renouveler l'ensemble du Parlement (Cortes Generales) soit 350 députés et 208 sénateurs.

La tension est grande entre les socialistes et l'Église. Le PSOE critique le rassemblement « Pour la famille chrétienne » organisé le 30 décembre par l'archevêché de Madrid. Les évêques reprochent, dans une note d'« orientation morale » au Premier ministre d'avoir négocié avec « l'organisation terroriste »

ETA. Le gouvernement espagnol fait connaître au Saint-Siège son « malaise » et son « indignation ». L'épiscopat réaffirme officiellement sa neutralité.

Alberto Ruiz-Gallardón, maire de Madrid, cousin de Cecilia Ciganer-Albeniz, ex-Sarkozy, est écarté des listes du Parti populaire aux élections législatives. Représentant du courant modéré il espérait trouver là un tremplin pour sa carrière politique. C'est une victoire du camp ultraconservateur.

José Luis Rodriguez Zapatero, 47 ans, et Mariano Rajoy, 52 ans, modéré, s'affrontent pour la seconde fois.

La fin de la campagne électorale est endeuillée le 7 mars par l'assassinat d'un ancien conseiller municipal socialiste à Mondragón. Socialistes et conservateurs décident de mettre fin à la campagne électorale.

Le Parti socialiste remporte à nouveau les élections manquant de très peu la majorité absolue aux Cortes. Le bipartisme se renforce en Espagne. Le PSOE obtient 43,64 % (+1,04) des voix et 169 élus (+5) contre 40,12 % (+2,52) et 153 (+5) députés au Parti populaire qui obtient le deuxième meilleur résultat de son histoire et progresse en voix (+400 000). Les deux grands partis réunissent ensemble 84 % des voix. Ces résultats se font au détriment des petites formations nationales ou régionales. La Gauche unie, alliance des communistes et des écologistes avec 3,8 % passe de 5 à 2 élus, et les autres partis, presque tous régionalistes, tombent de 33 à 25 dont 11(+1) à CiU des nationalistes catalans, 6 (-1) au Parti nationaliste basque, 3 (-5) aux indépendantistes catalans d'ERC, 2 (=) aux nationalistes galiciens du BNG, 2 (-1) à la Coalition canarienne, 1 (=) aux Basques de Navarre. Il y a aussi un élu laïque antiséparatiste de l'Union Pro-

grès et Démocratie (UPyD). Il manque 8 élus au PSOE pour atteindre la majorité absolue. Suite à la déroute des écolocommunistes d'Izquierda Unida et des indépendantistes catalans d'Esquerra republicana, ses alliés, José Luis Zapatero va sans doute chercher le soutien

des deux partis nationalistes catalans et des basques de centre droit.

Le même jour avaient lieu des élections régionales en Andalousie qui voient la victoire du PSOE avec 48,2 % (-1,8) et 56 (-5) des 109 sièges contre 38,6 % (+7,0) au PP qui a 47 (+10) élus. Avec 7,1 % (-0,4),

Élections législatives en Espagne

Inscrits	33 875 041	
Votants	25 514 671	(75,3)
Nuls	447 284	(1,8)
Suffrages exprimés	25 067 387	

174

	voix	%	sièges
Parti populaire (PP)	10 169 973	40,1 (+2,5)	153 (+5)
Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE)	11 064 524	43,6 (+1)	169 (+5)
Gauche unie (Izquierda Unida)	963 040	3,8 (-1,3)	2 (-3)
Convergencia i Unio (Nationalistes catalans)	774 317	3,1 (-0,1)	11 (+1)
Unión Progreso y Democracia (Laïques, antiséparatistes)	303 535	1,2 (+1,2)	1 (+1)
Euzko Alderdi Jeltzales (Parti nationaliste basque)	303 246	1,2 (-0,4)	6 (-1)
Esquerra Republicana (Indépendantistes catalans)	296 473	1,2 (-1,3)	3 (-5)
Bloque nacionaliste galego (Galiciens)	209 042	0,8 (=)	2 (=)
Coalicion Canaria (Canariens)	164 255	0,7 (-0,2)	2 (-1)
Chunta Aragonesista (Conseil aragonais)	68 344	0,3 (-0,1)	0 (-1)
Nafarroa Bai (Navarre oui)	62 033	0,2 (=)	1 (=)
Eusko Alkartasuna (Nous le Peuple basque)	50 121	0,2 (-0,1)	0 (-1)
Autres	638 444	2,5	

la Gauche unie conserve ses 6 députés. En revanche les régionalistes au sein de la Coalition andalouse, avec 2,8 % (-3,3) perdent leurs 5 députés. D'autres partis recueillent 3,3 % (+1,5) et n'ont aucun élu.

La participation a été de 73,6 %.

ÉTATS-UNIS

Janvier 2008. **Cour suprême.** La Cour suprême commence à examiner la constitutionnalité de l'injection létale

pour l'exécution des condamnés à mort. Elle doit déterminer s'il s'agit ou non « d'un châtiment cruel et inhabituel ». La décision sera rendue en juin.

6 décembre 2007 et 2 janvier 2008. CIA. La CIA reconnaît avoir détruit en 2005 au moins deux enregistrements vidéo montrant des suspects torturés. La destruction était motivée par « un risque sérieux de sécurité ». Le Congrès décide une enquête mais l'*Attorney General* demande à la CIA de ne pas coopérer.

Le 2 janvier, le département de la Justice annonce l'ouverture d'une enquête criminelle. La CIA a déclaré qu'elle « coopérera pleinement » à cette enquête menée par le FBI.

5 et 6 février 2008. **Torture.** Le 5 février, le directeur de la CIA, Michael Hayden, reconnaît devant le Congrès que ses agents ont utilisé le supplice de la baignoire contre trois prisonniers et le lendemain le président Bush se réserve, pour la première fois officiellement, le droit de torturer.

Le 13 février, le Sénat, par 51 voix contre 45 se prononce pour l'interdiction du waterboarding et d'autres méthodes controversées, passant outre la menace de veto présidentiel. Le même jour, la Chambre des Représentants adopte un texte prolongeant de trois semaines le débat sur les écoutes antiterroristes critiquées alors que le président Bush voulait une loi définitive avant le 16 février.

De façon très choquante, le président Bush oppose son veto à la loi interdisant à la CIA d'utiliser le supplice de la baignoire.

27 mars 2008. **Peine de mort.** Une cour d'appel fédérale annule la condamnation à mort de Mumia Abu-Jamal, ancien membre des Black Panthers, condamné à mort en 1982 pour le meurtre d'un policier. En 2001, un juge avait annulé cette condamnation en raison d'erreurs procédurales dans le prononcé de la sentence. Tout en confirmant la culpabilité, les juges ont estimé que de nouvelles audiences en vue de déterminer la peine devraient être organisées. La peine pourrait être commuée en prison à vie.

GROENLAND

Janvier 2008. **Autodétermination.** Le Premier ministre social-démocrate Hans

Enoksen propose un référendum le 25 novembre pour étendre l'autodétermination avec comme objectif le contrôle des réserves pétrolières et des minerais.

Après trois ans de négociations, le Danemark et le Groenland parviennent en mars à un accord sur le partage des revenus de l'exploitation future des hydrocarbures. En outre le sous-sol contiendrait de grandes richesses en minerais. L'accord prévoit que l'argent sera versé au Groenland jusqu'à 75 millions de couronnes (10 millions d'euros) et qu'au-delà il sera partagé entre le Groenland et le Danemark. Cela pourrait inciter le Groenland à choisir l'indépendance lors du référendum du 25 novembre 2008.

HONGRIE

9 mars 2008. **Référendum.** Suite à l'initiative de l'opposition de droite, un référendum a lieu sur des réformes peu populaires. Il s'agissait notamment du paiement d'un forfait de 1,20 euro sur les consultations médicales et les droits d'inscription à l'université. Le « non » l'emporte à 82 %. La participation a été de 50,49 %.

Conséquence de l'échec, Agnès Horvath, ministre de la Santé, est limogée.

Le Premier ministre Ferenc Gyurcsany a dû annoncer le retrait de l'instauration d'une franchise de 300 forints (1,20 euro) par visite médicale et journée d'hospitalisation ainsi que le projet de droits d'inscription à l'université de 400 euros prévu pour les étudiants à la prochaine rentrée.

IRAN

2 janvier 2008. **Peine de mort.** L'Iran reste l'un des pays appliquant le plus la peine de mort. Trois Iraniens présentés

comme des trafiquants de drogue sont pendus à des grues à Qom le 2 janvier. 10 autres personnes sont exécutées le même jour dont Raheleh Zamani, 27 ans, mère de deux jeunes enfants qui, chassée du domicile familial par son mari qui la trompait, avait tué ce dernier à coups de barre de fer lors d'une dispute. La famille de son époux avait refusé le pardon.

Amnesty International, le 15 juin, demande aux autorités iraniennes d'abolir la peine de mort par lapidation. 9 femmes et 2 hommes sont en passe d'être exécutés ainsi. Un moratoire de décembre 2002 interdisait la lapidation or il y a eu plusieurs cas en 2006 et 2007. 298 personnes ont été exécutées en 2007 contre 177 en 2006.

Le 29 janvier, un employé des douanes, condamné à mort pour corruption économique, est pendu. C'est déjà la 28^e exécution de l'année.

Le 19 février, Yaghoub Mehrnahad, accusé de liens avec des rebelles du groupe Joundallah, organisation sunnite autonomiste, est condamné à mort.

Janvier 2008. **Guide suprême.** Le Guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei, s'oppose au président Mahmoud Ahmadinejad en ordonnant l'application d'une loi prévoyant le ravitaillement en gaz des villages reculés et affectés par l'hiver très rigoureux.

Hassan Rohani, haut responsable proche du Guide suprême, critique violemment la politique étrangère du président Ahmadinejad, affirmant que l'Iran devrait s'entendre avec le reste du monde.

Janvier 2008. **Répression.** À la veille des élections, une vague d'arrestations est opérée, touchant des opposants, des mili-

tantes féministes et des étudiants. L'un d'entre eux, Ebrahim Lotfollahi, kurde, meurt en prison à Sanandaj le 15 janvier, 9 jours après son arrestation. Le gouvernement affirme qu'il s'agit d'un suicide. Le Département d'État américain demande une enquête approfondie.

Un religieux réformateur Hadi Ghabel, est condamné à 40 mois de prison notamment pour activités contre la sécurité nationale.

Février 2008. **Parité.** Les autorités décident de fixer un quota pour assurer la présence d'au moins 30 % d'étudiants de chaque sexe. Depuis au moins cinq ans, en raison des examens d'entrée à l'université, plus de 60 % des reçus sont des filles.

13 mars 2008. **Homosexualité.** La ministre britannique de l'Intérieur, Jacqui Smith, annonce son intention de surseoir à l'expulsion d'un demandeur d'asile iranien menacé de mort pour son homosexualité, Mehdi Kazemi, qui avait vu une première demande rejetée en 2007. Il s'était enfui aux Pays-Bas et avait formulé une nouvelle demande au motif que son ami avait été arrêté et pendu en Iran. Le 11 mars, le Conseil d'État néerlandais l'avait débouté en appel, les dispositions de l'Union européenne ne permettant de formuler une nouvelle demande que dans le pays où a été formulée la première demande.

14 mars 2008. **Élections législatives.** De nombreux candidats réformateurs sont rejetés par le Conseil des Gardiens de la Constitution aux mains des conservateurs. Au total 2000 candidats sont écartés sur 7 168 pour corruption, mauvaise réputation ou défaut de diplôme suffisant.

Le Guide suprême appelle à la fin des querelles politiques internes.

Alors que l'ancien négociateur du nucléaire iranien Ali Larijani avait constitué sa propre liste pour concurrencer celle du Front uni, il rejoint la liste des conservateurs.

Ali Eshraghi, petit-fils de l'ayatollah Khomeiny, ingénieur, 39 ans, a posé sa candidature pour le parti réformateur Mosharekat. Celle-ci a été écartée le 23 janvier avant de figurer dans les 280 repêchés, grâce à l'influence de son cousin Hassan Khomeiny, gardien du mausolée de l'ayatollah et de son beau-frère Mohammad Khatami, ancien président réformateur.

Les conservateurs conservent la majorité.

Le second tour n'aura lieu que le 25 avril pour une soixantaine de sièges. Mais cela ne modifiera pas les tendances du Majlis.

ISRAËL

16 janvier 2008. **Extrême droite.** Opposé aux négociations avec l'Autorité palestinienne, Avigdor Lieberman, ministre des Affaires stratégiques, ultranationaliste, fondateur d'Israël Beitenou, parti qui dispose de 11 députés sur 120, quitte le gouvernement. Cela ne menace pas l'existence de la coalition. Mais le parti ultra-orthodoxe Shass menace aussi de quitter le gouvernement s'il y avait des négociations sur Jérusalem.

ITALIE

17 et 24 janvier 2008. **Gouvernement.** Impliqué dans une enquête judiciaire, le ministre de la Justice Clemente Mastella confirme la démission qu'il avait annoncée la veille et que Romano Prodi

avait refusée. Le ministre clame son innocence. Il est accusé notamment de « tentative de concussion » et son épouse, Sandra Lonardo, présidente de l'exécutif régional de Campanie, est accusée de corruption. Cette démission risque de remettre en cause le soutien du parti centriste et catholique Udeur qui pourtant ne représente que 1,4 % de l'électorat et de fragiliser le gouvernement. Mais il dispose de 3 sénateurs, or la majorité au Sénat n'est que de 2 voix. Le 21 janvier le parti centriste quitte la coalition.

Le 23 janvier, le gouvernement de Romano Prodi obtient la confiance à la Chambre des députés par 326 voix contre 275, mais le lendemain il est mis en minorité au Sénat avec 161 voix contre 156 entraînant la démission du président. Le 30 janvier, le président Giorgio Napolitano demande à Franco Marini, démocrate chrétien de centre gauche, président du Sénat, de tenter de former un gouvernement intérimaire pour éviter une dissolution immédiate. Le chef de l'État souhaite qu'il puisse trouver une majorité pour réformer la loi électorale.

Finalement, Franco Marini ayant informé le chef de l'État de son incapacité à former un gouvernement, le président Napolitano se résout à contrecœur à dissoudre le Parlement le 6 février. Les élections auront lieu les 13 et 14 avril.

Avec 649 jours, le gouvernement Prodi, en fonction depuis le 17 mai 2006, aura été au pouvoir pendant la deuxième législature la plus courte de l'histoire de la République italienne.

Le scrutin opposera Silvio Berlusconi, 71 ans, magnat des médias, qui se présentera pour la cinquième fois, avec une coalition comprenant Forza Italia, son parti, l'Alliance nationale, les cen-

tristes de l'UDC et la Ligue du Nord, et Walter Veltroni, 52 ans, maire de Rome, leader du nouveau parti démocrate qui écarte l'idée d'une coalition aussi large que celle de Romano Prodi.

26 janvier 2008. **Sicile.** Salvatore Cuffaro, 50 ans, président du gouvernement régional UDC (Union des démocrates chrétiens) depuis le 11 juillet 2001, démissionne de ses fonctions de président de la Sicile. Le vice-président Lino Leanza, 51 ans, assure l'intérim. Salvatore Cuffaro avait été réélu en 2006 face à la militante anti-Mafia, Rita Borsellino, sœur du magistrat assassiné par la Mafia en 1992.

RUSSIE

2 mars 2008. **Élection présidentielle.** La quatrième élection présidentielle depuis la chute du communisme en 1991 a été quelque peu biaisée. Le candidat élu devient le troisième président après Boris Eltsine et Vladimir Poutine.

La Commission électorale rejette le 23 décembre, dernier jour de dépôt des « précandidatures », sept dossiers. Six noms seulement ont été retenus dans une première étape. Trois candidats dont le parti est représenté à la Douma : Dmitri Medvedev, 42 ans, vice-Premier ministre, patron de Gazprom, ancien chef de l'administration du Kremlin qui propose de désigner Vladimir Poutine comme Premier ministre, soutenu par Russie unie ; Guennadi Ziouganov, leader du parti communiste, et Vladimir Jirinovski, ultranationaliste du LDPR. Russie juste soutient Dmitri Medvedev.

Concernant les candidats non représentés à la Douma, ils doivent dans un premier temps rassembler un « groupe

d'initiative » de 500 personnes avant le 13 décembre et présenter une liste de 2 millions de signatures de soutien avant le 16 janvier, ce qui sera plus difficile. Les trois présélectionnés sont : Mikhaïl Kassianov, 49 ans, Union démocratique populaire, ancien Premier ministre de 2000 à 2004, proche des oligarques ; Boris Nemtsov, Union des Forces de droite (sps) ; Andreï Bogdanov, démocrate indépendant, Parti démocratique.

Constatant qu'il est impossible pour son mouvement de réunir ses partisans, les propriétaires de salles refusant toute location, Garry Kasparov, Coalition d'opposition l'Autre Russie, ancien champion d'échecs, né d'un père juif et d'une mère arménienne à Bakou, renonce à se présenter.

Boris Nemtsov renonce le 26 décembre. Le 22 janvier, le parquet annonce une enquête concernant Mikhaïl Kassianov compromettant ses chances de participer au scrutin. Le 27 janvier, la commission électorale invalide sa candidature.

Le 14 février, Vladimir Poutine se dit prêt à rester Premier ministre pendant toute la durée du mandat présidentiel.

L'OSCE qui souhaitait envoyer une première équipe technique le 6 février, malgré les désaccords avec les autorités russes, y renonce.

Dmitri Medvedev est élu dès le premier tour avec 70,23 % des voix, devançant très largement le communiste Guennadi Ziouganov (17,75 %), l'ultranationaliste Vladimir Jirinovski (9,36 %) et le chef du parti démocratique Andreï Bogdanov (1,29 %). La participation a été de 63,78 %, soit légèrement inférieure à celle du 14 mars 2004 (-0,61 %). Dmitri Medvedev entrera en fonction le 7 mai.

Élection présidentielle en Russie

Inscrits	107 222 016
Votants	74 747 649 (69,7)
Nuls	1 015 533 (1,4)
Suffrages exprimés	73 731 116

	Voix	%
Dmitri Medvedev, Russie unie	52 530 712	70,3
Guennadi Ziouganov, Parti communiste	13 243 550	17,7
Vladimir Jirinovski, Parti libéral démocratique	6 988 510	9,4
Andreï Bogdanov, Parti démocratique	968 344	1,3

TURQUIE

22 janvier 2008. **Militaro-nationalistes.** 33 personnes sont accusées de préparer les assassinats de personnalités comme le prix Nobel de littérature Orhan Parmuk ou certains politiciens kurdes. Elles sont arrêtés et appartiendraient à une organisation illégale paramilitaire d'extrême droite dite Ergenekon. L'organisation serait dirigée par le général en retraite Veli Kuçuk, l'un des principaux accusés de l'affaire Susurluk qui avait mis au jour les liens entre militaires, trafiquants de drogues et politiciens.

Le 23 mars, 12 personnes soupçonnées d'implications dans un réseau politico-mafieux au cœur duquel se trouve le groupe Ergenekon, sont arrêtées. Le leader du Parti des travailleurs, ultranationaliste, Dogu Perioncek est arrêté.

9 février 2008. **Laïcité.** Un accord intervient le 28 janvier entre l'AKP du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan et le parti ultranationaliste MHP (Parti du Mouvement national) qui prévoit de réviser les articles 10 et 42 de la Constitution. Cet accord devrait permettre aux étudiantes portant le foulard islamique

de fréquenter l'université. Seul le foulard traditionnel noué sous le menton (*basörtiüsü*) sera autorisé. La burka devrait être exclue. En outre, le port du foulard sera interdit au personnel universitaire dans les administrations.

Le constitutionnaliste Ergün Özbudun, pourtant nommé par l'AKP à la tête de la commission chargée de rédiger une nouvelle Constitution, estime le projet « dangereux ».

Le 2 février, plus de 100 000 personnes manifestent contre le projet à Ankara. Le 9 février, 200 000 personnes manifestent à Ankara.

Le texte de révision de la Constitution est adopté le 6 février par 401 voix contre 99 et confirmé en seconde lecture le 9 février par 411 voix sur 550.

Le président Gül approuve la révision le 22 février 2008.

Le Conseil de l'enseignement supérieur ayant sommé les recteurs d'autoriser les étudiantes voilées dans les universités, le Conseil d'État a jugé qu'il avait outrepassé ses pouvoirs.

Le procureur de la Cour de cassation dépose le 14 mars devant la Cour constitutionnelle une demande d'interdiction du parti au pouvoir en raison

d'activités « allant à l'encontre de la laïcité » ! La demande est jugée recevable le 31 mars.

Le journaliste phare du quotidien kémaliste *Cumhuriyet*, İlhan Selçuk, 83 ans, est arrêté le 22 mars puis libéré.

UNION EUROPÉENNE

1^{er} janvier 2008. **Euro.** Malte et Chypre entrent dans la zone euro qui désormais compte 15 membres.

180 Janvier 2008. **Traité de Lisbonne.** La procédure choisie par le président Sarkozy, en renonçant au référendum comme il l'avait dit lors de la campagne présidentielle, suscite quelques difficultés pour le Parti socialiste partagé entre partisans du « oui » et partisans du « non ». Les socialistes décident de ne pas participer au Congrès nécessaire pour ratifier la révision constitutionnelle rendue nécessaire par la décision du Conseil constitutionnel du 20 décembre 2007. En revanche, favorables au traité, ils participeront au vote sur la ratification.

Les 15 et 16 janvier, l'Assemblée nationale examine le projet de révision constitutionnelle permettant par la suite la ratification du traité de Lisbonne et l'adopte par 314 voix contre 77 et 100 abstentions, le Parti socialiste ayant recommandé cette dernière attitude mais n'ayant pas été suivi par tous ses élus.

Le Sénat approuve la révision constitutionnelle le 29 janvier par 210 voix contre 48 et 62 abstentions.

Le 4 février, le Congrès approuve le projet de révision par 540 voix contre 181 et 152 abstentions.

Des députés demandent, sans succès, l'introduction des symboles de l'Union

européenne dans la Constitution française.

L'autorisation de ratifier le traité est donnée par l'Assemblée nationale par 336 voix contre 52 le 7 février et le même jour par le Sénat par 265 voix contre 42. Il est ratifié par un décret du 13 février publié au *Journal officiel* du 14 février.

Alors que le Parti socialiste portugais avait promis un référendum en 2005, le Premier ministre socialiste José Socrates choisit la voie parlementaire.

Le 21 janvier, les députés britanniques votent en première lecture en faveur de la ratification du traité de Lisbonne. Par 362 voix contre 224 malgré une dissidence d'élus travaillistes et la campagne des conservateurs en faveur d'un référendum.

La Chambre des Communes a rejeté le 5 mars, en première lecture, un amendement visant à instaurer un référendum sur le traité de Lisbonne. La Chambre des Lords se prononcera, à son tour, fin mars-début avril et confirmera – ou non – ce qui n'appartient pas à la tradition du parlementarisme représentatif.

Pendant ce premier trimestre, cinq États s'ajoutent à la Hongrie qui avait autorisé la ratification le 18 décembre 2007. La Slovaquie, qui préside l'Union européenne, autorise la ratification le 29 janvier par 74 voix contre 6 et 10 abstentions. Le même jour, le Parlement maltais autorise la ratification à l'unanimité. Le 4 février, les députés roumains approuvent massivement le texte par 387 voix contre 1 et 1 abstention. Enfin, le 21 mars les députés bulgares donnent leur accord par 193 voix contre 16 (Ataka, extrême droite).